



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

FSU 22

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 63 - septembre 2019

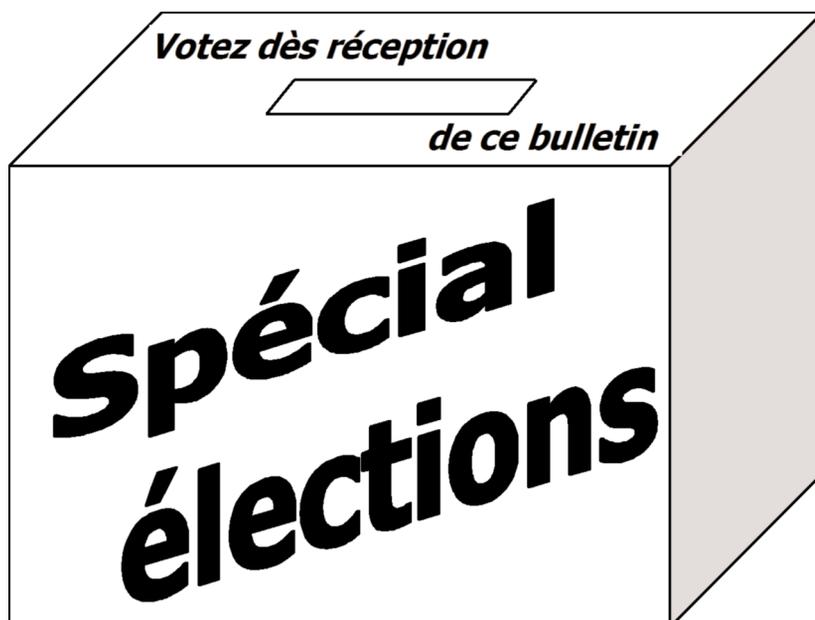
Déposé le 25 septembre 2019

A distribuer avant le 1er octobre 2019

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



MODALITÉS DE VOTE

► **QUI VOTE ?** Les adhérents 2018-2019 des syndicats de la FSU du département et les nouveaux adhérents à jour de leur cotisation au moment du vote.

► **QUAND VOTER ?** dès réception du bulletin jusqu'au vendredi 11 octobre minuit (cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement aura lieu le mardi 15 octobre à 14h au siège de la FSU.

► **COMMENT VOTER ?**

1. Découper le bulletin de vote en dernière page.
2. Mettre votre bulletin dans la petite enveloppe, puis glisser celle-ci dans l'enveloppe portant l'adresse de la section départementale de la FSU.
3. Remplir le coin supérieur gauche (nom, prénom, syndicat, signature).

Cette enveloppe peut être soit affranchie et postée, soit déposée directement au siège départemental de la FSU, 18 rue de Brest à Saint-Brieuc, ou encore collectée par école, établissement, service, et transmise en envoi groupé (**non dépouillé**) au siège de la FSU 22.

Attention ! Le vote national se déroule sur la même période, mais selon des procédures différentes du vote départemental et variables d'un syndicat à l'autre.

Ne pas mélanger les deux votes.

Modalité de vote
page 1

Texte d'orientation
pages 2 et 3

Liste d'union, bulletin de vote, congrès,
CDFD
page 4



Élections départementales texte d'orientation

Liste d'union présentée par Unité et Action & Sans tendance et École Émancipée

Pour un syndicalisme de transformation sociale, de lutte, de proposition

Le président Hollande affichait la volonté de renouer avec le dialogue social, de faire de la Jeunesse et de l'Éducation des priorités. Il affirmait vouloir défendre les Services publics, les protections sociales, et s'en donner les moyens par une réforme de la fiscalité. De fait, le faux-nez socialiste est vite tombé. Il s'est attaqué à l'ensemble des acquis sociaux, aux Services publics et aux protections sociales solidaires.

Depuis les présidentielles de 2017, dans une suite logique, **le président Macron et son gouvernement ont clairement affiché la volonté de mépriser les corps intermédiaires et de nier tout dialogue social.** De plus, la Jeunesse et l'Éducation ne sont plus, malgré l'affichage, des priorités. Les jeunes sont même victimes de répressions policières dès qu'ils manifestent.

La répression policière a remplacé le dialogue social comme on a pu le voir dans la gestion désastreuse et violente du mouvement des gilets jaunes avec un bilan humain effarant. Ce président et son gouvernement s'attaquent frontalement aux droits des salarié.e.s, aux Services publics et à ses agent.e.s, à la protection sociale, aux retraites, à l'éducation à travers la loi Blanquer et les réformes dans le second degré, en accompagnant le tout de suppressions d'emplois de fonctionnaires. L'inaction du pouvoir face à la dégradation profonde de l'environnement (changement climatique, effondrement de la biodiversité...) d'origine humaine est criminelle. Enfin, il mène une politique vis à vis des réfugié.e.s et des migrant.e.s qui n'a rien d'accueillante.

De fait, **il montre, de manière assumée, son essence ultralibérale.**

La FSU 22 s'est donc opposée, en recherchant l'unité d'action syndicale, lors de ces 4 années de politique délétère, à l'austérité, aux contre-réformes libérales, à la désorganisation et à la privatisation des Services publics (éducation, santé, protection sociale...), aux suppressions de postes. La FSU soutient les mouvements de défense de l'environnement et milite pour un changement profond de modèle de production qui ne saurait advenir sans justice sociale.

La FSU se bat pour que soient inversées les politiques économiques et financières européennes. Nous nous mobilisons pour l'éducation, la protection sociale, les retraites, l'emploi, le pouvoir d'achat et les Services publics, l'accueil des réfugié.e.s, l'environnement. C'est pourquoi elle est pleinement engagée dans les mobilisations et mène campagne pour des politiques alternatives en France et en Europe. Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'offensive gouvernementale, à travers la loi dite de « transformation de la Fonction publique » votée en août dernier, met à terre le statut général des fonctionnaires issu du Conseil National de la Résistance. Une « réforme » des retraites, programmée pour 2020, a le même objectif pour les régimes spéciaux et le code des pensions.

La FSU a la responsabilité de contrer la casse des statuts, des Services publics, des retraites et de la protection sociale, et de faire pleinement prendre en compte ses revendications. Nous le savons, aucun progrès social n'a vu le jour sans l'intervention active et massive des travailleurs.

Pour notre liste d'union des militant.e.s d'UNITÉ et ACTION & sans tendance et d'ÉCOLE ÉMANCIPÉE, La FSU se doit de poursuivre l'objectif d'un syndicalisme de masse et de lutte.

Elle doit œuvrer au sein des différents réseaux qui agissent en faveur du développement des Services publics et pour la transformation sociale. Elle doit développer et conforter une unité combative qui fasse converger les luttes dans l'Éducation Nationale (de la Maternelle à l'Université), les Services publics et, bien entendu, dans le secteur interprofessionnel avec les Confédérations syndicales. **L'unité d'action est possible.** Elle est un facteur important de mobilisation, répondant à l'aspiration des salarié.e.s à se rassembler sur des objectifs communs. Cette recherche essentielle de l'unité ne saurait se confondre avec la recherche d'un plus petit dénominateur commun.

La FSU doit prendre ses responsabilités, et éventuellement agir seule, chaque fois que la situation l'impose et que les conditions d'une mobilisation significative, des secteurs qu'elle représente, sont réunies.



La FSU doit avoir pour constant objectif la construction d'actions de haut niveau et dans la durée, pour une transformation réelle des choix économiques et sociaux nécessaires à la satisfaction de nos revendications (renforcement du rôle de la Fonction publique et des Services publics, défense des missions, statuts et droits des personnels, lutte contre la précarité, pour l'emploi et les salaires, pour le départ en retraite à 60 ans et une protection sociale de haute qualité...). Cela implique la constitution d'un rapport de forces de nature à mettre en cause et, pour finir, à rompre avec les politiques néolibérales.

Nous militons pour :

- ▶ Un syndicalisme revendicatif, proche des personnels, rassembleur, notamment appuyé sur les Sections locales, les Sections Départementales et les Syndicats Nationaux.
- ▶ Un syndicalisme démocratique qui s'emploie par le débat à élaborer les synthèses nécessaires pour surmonter les possibles différences d'appréciations entre les syndicats nationaux, les orientations portées par les tendances, respecte le pluralisme et la diversité. Pour Unité et action & Sans tendance et École Émancipée 22, la mobilisation ne se décrète pas : elle se discute et se construit avec les collègues (à travers la grève, la manifestation, les AG et d'autres formes originales, crédibles et suffisamment massives).
- ▶ Un syndicalisme rassembleur, soucieux de l'unité et de la recherche de convergences partageant, avec les syndiqué.e.s et les militant.e.s, les principes et les valeurs qu'il développe.
- ▶ Un syndicalisme de masse à vocation majoritaire, de conquête, un syndicalisme qui lutte et qui propose.
- ▶ Un syndicalisme qui continue à tisser des liens avec l'ensemble du mouvement social et la jeunesse, s'investissant dans les réseaux et collectifs qui travaillent à faire émerger des alternatives, à défendre les libertés individuelles et à lutter contre toutes les discriminations.
- ▶ Un syndicalisme qui, dans l'indépendance et le rejet de toute manipulation, considère qu'il doit débattre avec les mouvements politiques, les associations, les élu.e.s.s, les chercheurs/euses dans le respect de l'indépendance, du rôle, de l'identité de chacun.
- ▶ Un syndicalisme qui s'investisse davantage dans le mouvement syndical européen et international, qui œuvre à promouvoir la paix et l'amitié entre les peuples, un développement durable et équitable, pour construire un monde meilleur.
- ▶ Un syndicalisme qui interroge et fait évoluer ses pratiques syndicales en lien avec les mutations sociétales et l'apparition de nouvelles formes d'engagement et de militantisme.

Nous ne nous satisfaisons pas de la situation du syndicalisme dans notre pays : trop divisé, avec des effectifs trop faibles, il peine à imposer un rapport de force constant, même s'il parvient à construire ponctuellement ou localement de fortes mobilisations. Ce constat nous a amenés à proposer, dès la création de la FSU, une évolution du paysage syndical pour aller vers un syndicalisme de masse, unifié et porteur de transformation sociale, actif, indépendant et démocratique, rassemblant largement les salarié.e.s. La réflexion sur la question générale de l'unification syndicale doit être amplifiée. Les congrès - départemental et national - en offrent l'occasion. Il est à mener impérativement avec l'ensemble des syndiqué.e.s.

VOTEZ ET FAITES VOTER pour la liste d'union présentée par Unité et Action & Sans tendance et École Émancipée !

Calendrier des assemblées des sections locales de la FSU 22

Tou.te.s les syndiqué.e.s sont invité.e.s à participer à la réunion de leur secteur.	local de la FSU, maison des sSyndicats, place des patriotes Saint-Brieuc , le vendredi 27 septembre à 17h15 au siège de la FSU, 18 rue de Brest
Dinan, le Paimpol, le Guingamp, le Lannion, pour la FSU-Trégor, le lundi 4 novembre à partir de 17H30 au	



**Liste d'union présentée par
Unité et Action & sans tendance
et École Émancipée**

Bulletin de vote à découper ↓

Debretagne Olivier - SNES - Plourhan
Chiarelli Stéphane - SNUipp - Ploufragan
Flant Catherine - SNES - Lannion
Baleine Loïc - SNUipp - Plumaudan
Le Thomas Françoise - SNASUB - Guingamp
Le Caër Julien - SNEP - Rostrenen
Le Masson Claudine - SNU-Pôle Emploi - Saint-Brieuc
Constant Samuel - SNUipp - Languédias
Baron Isabelle - SNUEP- Saint-Brieuc
Henri Weber - SNUTER - Saint-Brieuc
Charrier-Vozel Marianne - SNESUP - Lannion
Schersach Véronique - SNES - Pléhédél
Kervoelen Christian- SNES - Lannion
Philippe Laurence - SNUAS-FP - Lamballe
Benech Sylvie - SNICS - Saint-Nicolas-du-Pélem
Duboc Brigitte - SNUITAM - Saint-Brieuc
Léost Catherine - SNASUB - Saint-Brieuc
Buard Jean - Retraité SNES - La Méaugon
Tournier Vincent - SNUipp - Lannion
Mariteau Joël - SNES - Saint Brieuc
Potiron Loïc - SNUipp - Saint-Brieuc
Antognozza Florence - SNUipp - Lannion
Le Guellec Jean-Luc - Retraité SNES - Pordic
L'Hévéder Pascale - SNUipp - Pléneuf-Val-André
Mel Stéphanie - SNUIPP - Trébry
Perrot Amédée - Retraité SNUipp - Saint-Brieuc
Le Page Christine - SNES - Dinan
Huot Céline - SNES - Plancoët
Fortier Marc - SNUIPP - Plérin
Le Drezen Philippe - SNUipp - Trélivan
Lecoq Jean-Pierre - Retraité SNES - Lannion
Gicquel Marie-Christine - SNES - Ploufragan
Fortier Sophie - SNES - Plérin
Desbois Isabelle - SNICS - Saint-Brieuc
Walbreck Valérie - SNUTER - Saint-Brieuc
Le Cam Roland - SNUipp - Rostrenen
Le Maux Marylène - Retraitée SNUipp - Ploufragan
Morvan Cécile - SNUipp - Saint-Brieuc
Deredel Yan-Pier - SNES - Rostrenen
Marmouget Hélène - SNUipp - Quintin
Steun Patrick - SNUipp - Plerneuf
Gayic Virginie - SNEP - Quévert



Liste d'union présentée
par
UNITÉ et ACTION & SANS TENDANCE
et
ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Le congrès départemental prépare le congrès fédéral national (qui se tiendra à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre 2019).

Il aura également à se prononcer sur le rapport d'activité départemental, à voter la délégation au Congrès national, à se prononcer sur toute motion ou vœu éventuellement présenté.

Le congrès départemental de la FSU 22 aura lieu le mardi 19 novembre 2019 au Lycée Jean Moulin à Saint-Brieuc.

Les membres du congrès devront débattre et se prononcer sur les textes préparatoires que chaque syndiqué.e recevra dans le cahier n°2 (supplément gris à la revue "POUR" à paraître).

Le congrès départemental débattera des 4 grands thèmes présentés en page 1 du supplément gris à la revue "POUR" que vous avez reçu (ou à télécharger en page d'accueil du site de la FSU : <http://www.fsu.fr/>).

Qui peut participer au congrès ?

Tou.te.s les syndiqué.e.s car, tout comme pour le vote, la participation du plus grand nombre à cette étape de la construction démocratique de nos orientations et propositions pour l'avenir est indispensable.

Néanmoins, afin de respecter les équilibres dans la fédération, les résultats des votes d'orientation, et en application de ses statuts, seul.e.s les membres mandaté.e.s* peuvent voter.

**selon des règles semblables à celles de la composition du CDFD.*

Renouvellement du CDFD de la FSU 22

Composition du Conseil délibératif fédéral départemental

Le CDFD est élu pour une durée de trois ans. Il est constitué de deux moitiés :

⇒50% sont des membres désigné.e.s par chaque syndicat de la FSU présent dans les Côtes-d'Armor selon une règle de représentation proportionnelle au nombre de syndiqué.e.s et 1 membre de droit (*tout syndicat est assuré d'une représentation*) : 26 membres.

⇒50% sont des membres élu.e.s par l'ensemble des syndiqué.e.s : un total de 26 aussi dont :

- 5 membres (5 titulaires et 5 suppléant.e.s) seront élu.e.s lors des assemblées des 5 sections locales (voir calendrier) auxquelles nous vous invitons à participer nombreux (les 5 sections locales : Dinan, Guingamp, Lannion, Paimpol, St Brieuc)

- 21 membres (21 titulaires et 21 suppléant.e.s) seront élu.e.s sur liste, au titre des courants de pensée, par l'ensemble des syndiqué.e.s lors du vote départemental proposé dans ce bulletin (scrutin de liste au plus fort reste).

